

24 juillet 2019



Illiko Texto

Visitez le site internet du SNUP
<http://snup-cdc.fsu.fr/>

Vous avez un nouveau
message du SNUP

**NON à la loi de transformation de la Fonction publique :
l'UNSA et la CFE-CGC disent OUI à la CDC !**

Contexte

Toutes les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, FA-FP, CFE-CGC, et CFTC réaffirment **leur opposition** à la loi de transformation de la Fonction publique votée ce 23 juillet au Sénat après le vote du 18 juillet à l'Assemblée nationale.

Dans un tract commun en date du 23 juillet, elles indiquent : « les différents outils dits « de ressources humaines » contenus dans cette loi comme **la rupture conventionnelle** ou le détachement d'office pourraient être utilisés pour pousser les fonctionnaires à quitter la Fonction publique ou pour les obliger à suivre leurs missions concédées au secteur privé. »



**NON À LA LOI DE TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**

Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, FA-FP, CFE-CGC, et CFTC et réaffirment leur opposition à la loi de transformation de la fonction publique votée au Sénat après le vote du 18 juillet à l'Assemblée nationale.

Cette loi contourne le statut de la fonction publique, garant de la neutralité de la fonction publique et des droits des agents et agents mais aussi des usagers et usagères.

Elle va également réduire les capacités des organisations syndicales de la Fonction publique à défendre les droits des agents et des agents publics en termes de carrière et de santé et de sécurité. Elle va également réduire l'affaiblissement des commissions administratives paritaires (CAP) et la dégradation des conditions de travail (CHSCT).

Cette loi va encourager et accentuer la précarité des agents publics et des agents non renouvelables, ne permettant ni l'accès au CDI, ni à la titularisation.

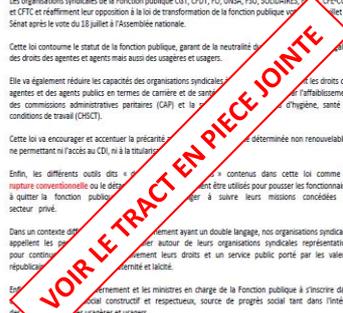
Enfin, les différents outils dits « de ressources humaines » contenus dans cette loi comme la rupture conventionnelle ou le détachement d'office pourraient être utilisés pour pousser les fonctionnaires à quitter la fonction publique ou pour les obliger à suivre leurs missions concédées au secteur privé.

Dans un contexte de dégradation des conditions de travail, nous, les organisations syndicales de la Fonction publique, appelent les gouvernements à respecter les droits des agents et des agents publics et un service public porté par les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

Enfin, nous appelons les ministres en charge de la Fonction publique à s'inscrire dans une démarche sociale constructif et respectueux, source de progrès social tant dans l'intérêt des agents que des usagers et usagères.

Nos organisations syndicales entendent résolument continuer à défendre la Fonction publique. Elles se rencontreront le 5 septembre prochain pour aborder tous les enjeux majeurs comme ceux du pouvoir d'achat, des retraites et de cette loi et obtenir de toutes les initiatives qu'elles jugeront nécessaires.

Ce 23 juillet restera un mauvais coup porté à la fonction publique, à l'emploi public, au service public et à l'ensemble de la population. Paris, le 23 juillet 2019





L'UNSA-CDC prête à signer un accord de rupture conventionnelle à la Caisse des dépôts ?

Elle ne tient plus compte des décisions de l'UNSA Fonction Publique et elle est prête à « casser » le statut aux côtés de la direction de la CDC !

Jusqu'où l'autonomie de l'UNSA-CDC va-t-elle la mener ?

La CFE-CGC-CDC ferait-elle comme l'UNSA à la Caisse des dépôts ?

La CFDT-CDC sera-t-elle solidaire de la CFDT Fonctions Publiques ou préfèra t'elle suivre l'UNSA-CDC ?

Le SNUP ne comprend pas l'attitude de ces syndicats au sein de notre Etablissement public.

Comment ces 3 organisations syndicales (**UNSA, CFE-CGC et CFDT**) peuvent-elles cautionner « la casse » du statut de la Fonction publique en négociant un accord de RCC à la CDC alors que leurs fédérations publiques combattent la mise en œuvre d'une rupture conventionnelle et l'affirment dans un tract intersyndical ?

Des syndicats à la Caisse des dépôts auraient-ils perdu la raison ?

Le SNUP croit aux valeurs de la CFDT et il espère qu'elle ne signera pas cet accord de RCC pour s'associer aux valeurs défendues par les organisations syndicales de la Fonction publique.

Le SNUP, un syndicat responsable, engagé au quotidien, qui sait dire OUI quand il le faut (prime « Gilets jaunes », Intéressement, Egalité H/F) et NON quand il le faut aussi (Accord cadre, QVT, Accord RCC).

Au SNUP, on préfère améliorer les conditions de travail de ceux qui restent plutôt que de financer ceux qui partent dans le cadre d'une Rupture Conventionnelle Collective (RCC).

Et on est pour une vraie Cessation Anticipée d'Activité (CAA) tout en recrutant des jeunes.

snUp

Le SNUP n'adoptera pas une position consumériste en la matière et défendra le statut de la Fonction Publique qui est la clé de voûte de notre Etablissement public à caractère spécial.

Et n'oublions jamais que cette spécificité est le garant du maintien de la convention collective des salariés !

REJOIGNEZ le SNUP

Un syndicat engagé au quotidien !

snupcdc@caissedesdepots.fr



NON À LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, FA-FP, CFE-CGC, et CFTC et réaffirment leur opposition à la loi de transformation de la fonction publique votée ce 23 juillet au Sénat après le vote du 18 juillet à l'Assemblée nationale.

Cette loi contourne le statut de la fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agentes et agents mais aussi des usagères et usagers.

Elle va également réduire les capacités des organisations syndicales à défendre collectivement les droits des agentes et des agents publics en termes de carrière et de santé et sécurité au travail par l'affaiblissement des commissions administratives paritaires (CAP) et la suppression des comités d'hygiène, santé et conditions de travail (CHSCT).

Cette loi va encourager et accentuer la précarité avec des contrats à durée déterminée non renouvelables, ne permettant ni l'accès au CDI, ni à la titularisation.

Enfin, les différents outils dits « de ressources humaines » contenus dans cette loi comme **la rupture conventionnelle** ou le détachement d'office pourraient être utilisés pour pousser les fonctionnaires à quitter la fonction publique ou pour les obliger à suivre leurs missions concédées au secteur privé.

Dans un contexte difficile et face à un gouvernement ayant un double langage, nos organisations syndicales appellent les personnels à se rassembler autour de leurs organisations syndicales représentatives pour continuer de défendre collectivement leurs droits et un service public porté par les valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité.

Enfin, elles invitent le gouvernement et les ministres en charge de la Fonction publique à s'inscrire dans un véritable dialogue social constructif et respectueux, source de progrès social tant dans l'intérêt des personnels que des usagères et usagers.

Nos organisations syndicales entendent résolument continuer à défendre la Fonction publique. Elles se rencontreront le 5 septembre prochain pour aborder tous les enjeux majeurs comme ceux du pouvoir d'achat, des retraites et de cette loi et débattre de toutes les initiatives qu'elles jugeront nécessaires.

Ce 23 juillet restera un mauvais coup porté à la fonction publique, à l'emploi public, au service public et à l'ensemble de la population.

Paris, le 23 juillet 2019